



Réunion de concertation sur les mesures catégorielles 2021 des corps techniques du 11 mai 2021 La déclaration préalable de FO

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez convoqué ce jour pour examiner les mesures catégorielles 2021 pour les corps techniques bénéficiant des ISS et de la PSR.

Notre première question sera donc : **où sont les tableaux de montants globaux répartis par corps**, afin de juger des arbitrages et de la politique salariale du ministère, **sur une enveloppe catégorielle de 7,3 millions euros qui ne couvre même pas l'inflation ?**

Est-ce aux OS à reconstituer ces arbitrages ?

S'agit-il de faire en sorte que les organisations syndicales s'écharpent entre elles et que vous utilisiez sélectivement les remarques faites pour imposer sous couvert de concertation les mesures que vous avez déjà préparées en interne ?

A quoi cela rime t'il ? **Multiplier les réunions sur une même enveloppe catégorielle, ne s'agit-il pas pour l'administration d'opposer aussi les agents entre eux selon leur régime indemnitaire ?**

Une chose est sûre, **ce montant ne suffit pas pour amorcer de manière significative et a minima une réponse sérieuse aux besoins indemnitaires des personnels**, nous devrions discuter sur une base dix fois plus élevée, ce qui constitue notre première revendication. Nous attendons votre réponse précise sur ce point.

L'administration a organisé dogmatiquement le gel de la rémunération indemnitaire des corps techniques bénéficiant de l'ISS ces presque 10 dernières années, creusant ainsi volontairement et artificiellement les écarts de rémunération au sein de notre ministère, **imposant ainsi une austérité sans pareil sur leur pouvoir d'achat.**

FORCE OUVRIÈRE est parvenue, seule, à faire échec à cette volonté de basculer l'ensemble des corps au RIFSEEP **dont le but est d'individualiser la rémunération et oppose de fait les agents les uns aux autres**, tout cela afin de mettre les personnels sous pression à tous les niveaux et de faire des économies budgétaires sur la masse salariale.

Il faut maintenant combler les retards constatés et donner aux organisations syndicales tous les éléments nécessaires afin de pouvoir mesurer la réalité des mesures annoncées.

Pour autant d'autres engagements ont été pris et doivent être respectés et pas seulement de manière symbolique.

De plus, **de nombreuses revalorisations indemnitaires sont nécessaires pour les fonctionnaires, pour les corps d'ouvrier et pour les agents non titulaires** dont certains sont mêmes en pleine refonte statutaire et indemnitaire. L'ensemble de ces personnels ne peuvent être écartés des améliorations indemnitaires indispensables.

Enfin l'administration a annoncé opportunément à certaines autres organisations syndicales en fin d'année dernière **des mesures qui semblaient répondre à des revendications portées par FORCE OUVRIÈRE** par courrier du 30 juin 2020, rappelées le 3 juillet suivant en réunion plénière sur les mesures RIFSEEP concernant la Région Île-de-France.

Fort de cet étonnant constat, **nous rappelons ici à l'administration son devoir de neutralité et de nécessaires réponses aux questions notamment évoquées près de 5 mois plus tôt**, et nous notons à cette occasion que l'administration dispose de canaux de communication parallèles instantanés visiblement destinés à vulgariser auprès des personnels sinon ses arbitrages, au moins sa propagande.

Cependant, une nouvelle absence de réponse ministérielle claire à notre courrier de fin d'année dernière sur le financement de ces mesures nous interpelle : sommes-nous là encore face à un nouvel effet d'annonce sans réel impact sur la rémunération des agents concernés ?

Nous croyons pouvoir dire que ce ne serait pas la première fois !

Vous l'avez compris, la question centrale qui rendra crédible la valeur de cet échange sera de savoir **à quelle hauteur le ministère s'engage pour répondre aux nécessités de revalorisation indemnitaire pour cette année et les prochaines ?** Cela évitera les futiles comptes d'apothicaire qui ne parviendront à satisfaire personne et ne créeront que frustration et ressentiments vis-à-vis de l'administration et des ministres.

Au-delà de ce qui a été annoncé par la ministre, pouvez vous nous donner le montant global et détaillé des mesures catégorielles qui sont envisagées et bien évidemment quelles sont vos orientations pour utiliser cette enveloppe en gardant un sens à l'expression mesures catégorielles !

Enfin avant de clore cette intervention pouvez vous nous expliquer comment il se fait que face à cette disette indemnitaire VOTRE ADMINISTRATION trouve le moyen à chaque fin d'exercice, et encore une fois en 2020, de rendre des sommes avoisinant les 20 millions d'€ ? 3 fois l'enveloppe catégorielle de 2021, au total plus de 130 Millions d'€ sur 5 ans ! Sommes qui avouons le vous auraient permis ici et maintenant d'abonder les dotations indemnitaires annuelles de bien des agents de nos ministères et d'améliorer significativement leur quotidien.

Je vous remercie